DLP 20-7-84391778

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
62, Avenue Nationale, La Neuvillette, B.P. 1154, 51056 Reims Cedex, Tél. 09.06.43-

EDITION A OU B : 95 F
EDITION A + B : 160 F.

BULLETIN N° 19 du 19 Juillet 1984

EDITION GRANDES CULTURES

Envoi n° 17

POMME DE TERRE : *ATTENTION AU MILDIOU.*

PYRALE DU MAIS : Traitements dans les zones tardives la semaine prochaine.

POMME DE TERRE

Mildiou : La situation en culture demeure saine. Cependant les pluies enregistrées depuis la fin de la semaine dernière sont favorables à de nouvelles contaminations.

En conséquence, il est impératif de renouveler la protection des cultures :
- *si le dernier traitement remonte à 14 jours pour les produits systémiques (10-12 jours pour les spécialités de contact).*
- *ou en cas de lessivage des produits de contact (20 mm de pluies cumulées).*

BETTERAVE

Oïdium : Aucun symptôme n'a été signalé.

Bore : Une deuxième application sera à envisager à la fin du mois.

Pucerons : Les betteraves ont très largement dépassé le stade de sensibilité et les populations de pucerons sont bien contrôlées par la faune auxiliaire. Il n'y a plus lieu d'intervenir.

MAIS

Des symptômes de phytotoxicité (feuilles soudées) sont visibles, notamment sur la variété DEA.

Ces accidents résultent d'applications d'hormones (notamment 2, 4 D) sur des cultures non poussantes.

Des difficultés de pollinisation sont à craindre, mais sauf dégâts importants, une récupération partielle de la culture devrait intervenir.

Pyrale : Les chutes de températures enregistrées depuis une semaine retardent le vol et sont peu favorables au développement du maïs.

Les premières pontes ont été observées le 10 juillet dans l'Aube et le Sud-Ouest de la Marne, le 16 juillet dans le Sud des Ardennes.

Le niveau de ponte est encore faible (moins de 5 pieds sur 100 porteurs de ponte en général).

Ces deux éléments (stade du maïs et évolution de la pyrale) confirment nos prévisions de date de traitement (bulletin n° 18 du 10 juillet).

Pour les secteurs les plus précoces (Aube, Sud de la Marne), les traitements pourront s'étaler jusqu'en milieu de semaine prochaine.

Dans les zones plus tardives (Ardennes, Haute-Marne, Nord de la Marne), la période la plus propice pour lutter contre la pyrale se situera du 23 à fin juillet.

Nous vous rappelons que le stade optimum d'intervention avec des microgranulés est **" 50 % des panicules mâles visibles dans le cornet "**.

Seules les zones où la population était supérieure à 1 larve par pied à l'automne dernier, sont à protéger systématiquement. Dans les zones intermédiaires (entre 0,5 et 1 larve par pied), les risques sont plus limités.

Reportez-vous aux cartes du bulletin N° 15 du 15 juin.

Pucerons : La présence de pucerons est observée depuis 10 à 15 jours dans les maïs. L'espèce la plus fréquente (90 % des individus) est Sitobion avenae. Rhopalosiphum padi (brun-noir) et Métopolophium

P.196

dirhodum (vert clair) sont également présents mais à des niveaux très faibles.

Les populations n'évoluent pas et tendent même à diminuer du fait des conditions climatiques mais également de la présence d'auxiliaires (Entomophtorales, syrphes, chrysopes, coccinelles).

Il n'y a pas lieu d'intervenir dans l'immédiat. Seule la surveillance de l'évolution des populations s'impose.

Les seuils d'intervention

- ***Sitobion avenae :***
  500 par plante jusqu'à la sortie des panicules.
- ***Métopolophium dirhodum :***
  100 à 200 par plante jusqu'à l'apparition des panicules.
- ***Rhopalosiphum padi :***
  Ce puceron se développe généralement début août. Un traitement peut se justifier si 1 panicule sur 2 est fortement colonisée.
  Les produits utilisables sont ceux autorisés à la vente sur "pucerons des épis des céréales". Préférez les produits qui respectent la faune auxiliaire.

REPONDEUR AVERTISSEMENTS (26) 87.40.78

Imprimerie de la Circonscription Champagne-Ardenne. Le Directeur Gérant J. BOUCHET
Commission Paritaire de la Presse N 529 AD